

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

**Direction des Mobilités, de la Voirie et des Réseaux
Service Déplacements**

328/21

Le Maire de la Ville de Haguenau,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-3 à R411-8, R 411-26 et R411-28,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6, L 2542-2,
Vu l'arrêté municipal du 25 mai 1959 et ses arrêtés complémentaires,
Vu l'arrêté municipal n° 64A du 30 mars 1989 limitant les horaires d'intervention sur le domaine public,
Vu la demande de l'entreprise ARTERE, 111 ROUTE DE STRASBOURG - 67170 BRUMATH,
Considérant l'incidence sur la circulation et le stationnement de travaux d'assainissement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les rues suivantes sont barrées à la circulation. Le stationnement est interdit et qualifié de gênant au droit des travaux. L'accès des riverains est garanti dans la mesure du possible :

- **RUE DE LA FOUINE** : entre le n°7 et le n°10. Une déviation est mise en place via la rue de la Loutre et la rue des Fougères.

LE MARDI 26 OCTOBRE 2021

- **ALLEE DES CERISIERS** : entre le n°6 et le n°11. Une déviation est mise en place via la rue du Château Fiat, la rue de la Garance, et la route de Bischwiller. La sortie des véhicules **RUE GUILLAUME SELTZ** vers l'allée des Cerisiers est interdite.

LE MERCREDI 27 OCTOBRE 2021

Article 2 : La mise en place de la signalisation appropriée est à la charge du demandeur.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Haguenau est chargé de l'exécution du présent arrêté dont il aura ampliation.

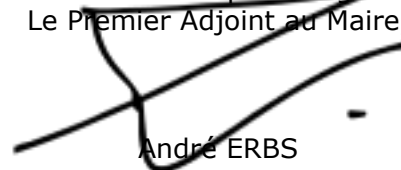
Fait à Haguenau, le 20 octobre 2021

Signature numérique de André ERBS
VILLE DE HAGUENAU

Destinataires :

- . M. le Commissaire de Police de Haguenau
- . M. le Responsable du SMUR de l'hôpital civil de Haguenau
- . M. le Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Haguenau
- . Kéolis
- . SOCIETE ARTERE
- . Mairie de Haguenau :
 - Direction de la Construction et du Patrimoine
 - Direction des Interventions et du Cadre de Vie
 - Service des affaires juridiques
 - Service sécurité, police municipale
 - Service des ordures ménagères
 - Service des Affaires scolaires

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint au Maire,



André ERBS